



SWISS SKYDIVE
AÉRO-CLUB DE SUISSE

ANNEXE A / Précision d'atterrissage PA

au règlement des CS de parachutisme

A1 Compétition

A11 Épreuves

Équipe de trois avec classement individuel

Saut de PA : 800 m/sol (une équipe par passage)

Altitude minimum de sortie : 800 m/sol (une équipe par passage)

Rejump (individuels) : entre 700 m/sol et 1'000 m/sol

A12 Nombre d'équipes par passage

Il est possible de larguer jusqu'à deux équipes par passage. Dans ce cas, l'altitude de départ monte à 1'000 m/sol.

A13 Altitude minimum d'ouverture

À chaque saut, le parachute doit être complètement déployé à une altitude de 500 m/sol.

A14 Ordre de sortie

Est tiré au sort avant le début de la compétition.

Après la première manche, les départs s'effectueront, dans la mesure du possible, dans l'ordre inverse du classement.

A2 Participants

A21 Dispositions techniques

Une équipe est composée de trois membres (hommes ou femmes).

Un membre de l'équipe est nommé capitaine. Il est responsable de la communication entre son équipe et le pilote, les juges, les officiels et d'une manière générale toutes les personnes de l'organisation. Les équipes ad hoc composées de concurrents individuels donneront leur nom et désigneront leur capitaine lors du briefing d'ouverture.

A3 Jugement

A31 Individuel : Élite et Junior

Chaque athlète effectue 8 sauts dans le cadre de la compétition en équipe ; tous les sauts sont évalués.

La plage de mesure est un cercle d'un rayon de 16 cm ; autres plages de mesure (17/18/19 cm) cf. classement par équipe (Élite/Intermédiaire). Pour le reste s'appliquent les dispositions de jugement conformément au règlement du Championnat du Monde et au Code Sportif y compris les

annexes.

Pour déterminer le champion suisse en cas d'égalité, les participants classés ex-aequo doivent effectuer des sauts de départage.

Si aucun autre saut ne peut être effectué pour des raisons météorologiques ou de temps, le départage sera effectué en fonction du plus grand nombre de points 0. Si l'égalité persiste, les participants seront classés ex-aequo.

Les compétiteurs qui ne sont pas inscrits dans une équipe seront regroupés dans des équipes ad hoc par le comité d'organisation. À partir de trois membres, celles-ci figureront également dans le classement par équipe.

A32 Individuel : Intermédiaire*

*** Définition : Dans la catégorie intermédiaire, il est possible de participer à la compétition sans disposer d'un équipement de PA usuel. Sont admises des voiles d'élève ayant plus de 220 sq.ft. ou les équipements militaires. L'équipement doit être indiqué sur l'inscription à la catégorie intermédiaire. Les juges se réservent le droit de ne pas admettre un athlète si le matériel est jugé « non approprié ou non admissible ».**

Chaque athlète effectue 8 sauts dans le cadre de la compétition en équipe ; tous les sauts sont évalués.

La plage de mesure est un cercle d'un rayon de 5 m. Pour le reste s'appliquent les dispositions de jugement conformément au règlement du Championnat du Monde et au Code Sportif et ses annexes.

Pour déterminer le champion suisse en cas d'égalité, les participants classés ex-aequo doivent effectuer des sauts de départage.

Si aucun autre saut ne peut être effectué pour des raisons météorologiques ou de temps, le départage sera effectué en fonction du plus grand nombre de points 0. Si l'égalité persiste, les participants seront classés ex-aequo.

Les compétiteurs qui ne sont pas inscrits dans une équipe seront regroupés dans des équipes ad hoc par le comité d'organisation. À partir de trois membres, celles-ci figureront également dans le classement par équipe.

A33 Équipe de trois : Élite

Chaque équipe effectue 8 sauts. On procède en même temps à un classement individuel.

La plage de mesure est un cercle d'un rayon de 16 cm. Les autres performances seront évaluées en appliquant le barème ci-après :

- 17 cm – 100 cm (cercle d'un mètre marqué) = 17 cm
- 101 cm jusqu'au bord du matelas = 18 cm
- Atterrissage à côté du matelas = 19 cm

Pour déterminer le champion suisse en cas d'égalité, les équipes classées ex-aequo doivent effectuer des sauts de départage jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'égalité.

Si aucun autre saut ne peut être effectué pour des raisons météorologiques ou de temps, le départage sera effectué en fonction du plus grand nombre de points nuls réalisés en équipe. Si l'égalité persiste, les équipes seront classées ex-aequo.

A34 Équipe de trois : Intermédiaire

Chaque équipe effectue 8 sauts. On procède en même temps à un classement individuel.

La plage de mesure est un cercle d'un rayon de 16 cm. Les autres performances seront évaluées en appliquant le barème ci-après :

- 17 cm – 100 cm (cercle d'un mètre marqué) = 17 cm
- 101 cm jusqu'au bord du matelas = 18 cm
- Atterrissage à côté du matelas = 19 cm

Pour déterminer le champion suisse en cas d'égalité, les équipes classées ex-aequo doivent effectuer des sauts de départage jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'égalité.

Si aucun autre saut ne peut être effectué pour des raisons météorologiques ou de temps, le départage sera effectué en fonction du plus grand nombre de points 0 réalisés en équipe. Si l'égalité persiste, les équipes seront classées ex-aequo.

A4 Titres

A41 Titres attribués

- a) Individuel : Champion/ne de Suisse de PA Élite
- b) Individuel : Champion/ne de Suisse de PA Junior
- c) Individuel : Champion/ne de Suisse de PA Intermédiaire
- d) Équipe : Championne de Suisse Élite
- e) Équipe : Championne de Suisse Intermédiaire

D'autres attributions spéciales dans le cadre du règlement sont autorisées et sont laissées à la libre appréciation de l'organisateur ; elles doivent être énumérées dans l'annonce de la compétition.

A42 Jugement/Participation minimum

Pour qu'un titre de champion suisse soit attribué, la participation d'au moins cinq athlètes ou cinq équipes est requise.

Pour pouvoir attribuer les titres, au moins une manche complète doit être effectuée.

SWISS SKYDIVE
AÉRO-CLUB DE SUISSE

ANNEXE B / Vol relatif VR
au règlement des CS de parachutisme

B1 Compétition

B11 Épreuves

- a) VR4 Open
- b) VR8 Open
- c) VR4 Intermédiaire (NSL Single A + AA)
- d) VRV4 Open

B12 Figures et définitions

Conformément au Code Sportif et au règlement du Championnat du Monde.

B13 Programmes

Conformément au Code Sportif et au règlement du Championnat du Monde en vigueur.

Le tirage au sort est effectué par le Chef Juge et le président du comité d'organisation. Les capitaines d'équipe peuvent y participer. L'heure du tirage au sort doit figurer dans l'annonce de la compétition. Le Chef Juge vérifie après chaque point tiré si la séquence résultante est conforme aux règles du Code Sportif. Il interrompt le tirage avant de tirer le point suivant si ce n'est pas le cas.

Le programme AAA complet est tiré au sort en premier. Le programme AA est établi sur la base du tirage AAA en omettant les figures en trop ou ne figurant pas dans le programme AA. Si les points minimums ne sont pas atteints, une figure (libre ou bloc) du reste du programme AA est tirée au sort. Le programme A est établi sur la base du tirage AA en omettant les figures en trop ou ne figurant pas dans le programme AA. Si les points minimums ne sont pas atteints, une figure (libre ou bloc) du reste du programme A est tiré au sort.

Exemple manche 1 :

AAA : N-3-20

AA : N-20-F (F : nouvelle figure tirée au sort des figures AAA restantes)

A : N-F-7 (7 : nouvelle figure tirée au sort des figures AAA restantes)

B14 Altitude de départ

- a) VR4 Open (AAA) et Intermédiaire (A + AA)

L'altitude de partie pour l'épreuve de VR4 est conforme au Code Sportif FAI section 5 et au règlement du Championnat du Monde (état 1997 : 3'050 m/sol = 10'000 ft.).

b) VR8 Open

L'altitude de départ pour l'épreuve de VR8 est conforme au Code Sportif FAI, section 5, et au règlement du Championnat du Monde (état 1997 : 3'960 m/sol = 13'000 ft.).

c) VRV4 Open

L'altitude de départ pour l'épreuve de VRV4 est conforme au Code Sportif FAI et au règlement du Championnat du Monde (3'960 m/sol = 13'000 ft.).

d) Les altitudes de sortie peuvent être augmentées par l'organisateur tant que les dispositions légales concernant les altitudes maximales de sortie sont respectées et que la visibilité de la première formation dans le système vidéo utilisé n'est pas altérée.

e) Le championnat suisse de VRV peut aussi se dérouler en soufflerie. L'application et la modification du règlement correspondant pour un championnat suisse en soufflerie sont publiées avec l'annonce de la compétition et basées sur les normes internationales en vigueur.

B15 Temps de travail

a) VR4 Open et Intermédiaire : 35 secondes

b) VR8 Open : 50 secondes

c) VRV4 Open : 35 secondes

d) Adaptations dues à la météo

VR4 : 2'150 m, 20 secondes

VR8 : 2'750 m, 30 secondes

VRV4 : 2'750 m, 20 secondes

B16 Altitude minimum d'ouverture

À chaque saut, la voile doit être complètement déployée à une altitude de 500 m/sol.

B17 Procédure de sortie

Il n'y a pas de limitation dans la sortie autre que celles imposées par le pilote pour des raisons de sécurité.

B18 Vitesse de l'avion

Le type d'avion et sa vitesse figurent dans l'annonce de compétition.

B2 Participants

B21 Équipe

Une équipe est composée de 4 (5) ou 8 (10) parachutistes et d'un caméraman ; tous doivent être membre de l'AéCS et de Swiss Skydive.

Un membre de l'équipe est nommé capitaine. Il est responsable de la communication entre son équipe et le pilote, les juges, les officiels et d'une manière générale toutes les personnes de l'organisation.

Les équipes peuvent nommer 1 remplaçant pour l'épreuve de VR4 ou 2 remplaçants pour celle de VR8. Le capitaine d'équipe peut à tout moment et à sa guise remplacer les membres de son équipe par des athlètes inscrits à la compétition.

B3 Jugement

Chaque équipe effectue 8 sauts ; tous les sauts sont évalués.

Le jugement se déroulera conformément aux règles du Code Sportif et ses annexes ainsi qu'aux dispositions spéciales suivantes :

- En VR4 Intermédiaire, les deux programmes (A et AA) sont tirés au sort.
- Avant le briefing d'ouverture du CS et avant de connaître le résultat du tirage au sort, les équipes déterminent si elles effectueront le programme A ou AA.
- Les équipes Intermédiaire ne peuvent plus changer le programme une fois le résultat du tirage au sort connu.
- Un système handicap est appliqué pour le jugement de la catégorie Intermédiaire. Pour les équipes effectuant le programme A, on reprend les scores réels. Les scores des équipes effectuant le programme AA sont extrapolés avec le facteur x 1,2, c'est ce résultat qui figurera au classement. Exemple :
 - L'équipe Firefox effectue le programme A et réalise 10 points : score 10
 - L'équipe Splash effectue le programme AA et réalise 8 points : score 9,6

Pour déterminer le champion suisse en cas d'égalité, les équipes classées ex-aequo doivent effectuer une manche de départage. Si l'égalité persiste, le départage se fera conformément aux règles du Code Sportif sur une ou plusieurs manches jusqu'à ce que le champion suisse soit déterminé. Le tirage des sauts de départage s'effectue de manche en manche.

Si aucun autre saut ne peut être effectué pour des raisons météorologiques ou de temps, les équipes ayant le même score seront classées ex-aequo.

Les résultats seront affichés publiquement et immédiatement après le jugement.

Les juges doivent utiliser un système vidéo pour évaluer les sauts. Un seul enregistrement vidéo est dupliqué et jugé. Une deuxième caméra n'est prise en compte qu'en l'absence d'enregistrement (« no video »).

B4 Titres

B41 Titres attribués

- a) Champions de Suisse de VR4 Open (AAA)
- b) Champions de Suisse de VR8 Open
- c) Champions de Suisse de VR4 I Intermédiaire (A + AA)
- d) Champions de Suisse de VRV4 Open

B42 Participation minimum

Pour pouvoir attribuer les titres du CS, la participation minimum est :

- a) VR4 Open (AAA) : 5 équipes
- b) VR4 Intermédiaire (A + AA) : 3 équipes
- c) VR8 Open : 4 équipes
- d) VRV4 Open : 4 équipes

B43 Une manche suffit pour déterminer le vainqueur.

B44 Récompenses

Les récompenses pour les championnats incombent au comité d'organisation et devraient inclure les remplaçants officiellement inscrits.



SWISS SKYDIVE
AÉRO-CLUB DE SUISSE

ANNEXE D / Épreuves artistiques au règlement des CS de parachutisme

D1 Compétition

D11 Épreuves

- a) Freestyle
- b) Freefly Pro
- c) Freefly Intermédiaire

D12 Figures et définitions

Freestyle : conformément au Code Sportif et au règlement du Championnat du Monde.

Freefly : conformément au présent règlement ainsi qu'au programme correspondant ; le Code Sportif s'applique aussi aux athlètes freefly.

D13 Programmes

Conformément au Code Sportif, au règlement du Championnat du Monde en vigueur ainsi qu'à l'actuel programme selon l'annonce de la compétition.

Freefly : Le tirage au sort est effectué par le Chef Juge et le président du comité d'organisation. Les capitaines d'équipe peuvent y participer. L'heure du tirage au sort doit figurer dans l'annonce de la compétition.

- Pro : programme comprenant 14 figures ; cf. annexe programme Pro
- Intermédiaire : programme comprenant 13 figures ; cf. annexe programme Intermédiaire
- Une figure de départ et deux autres figures (total 3) sont tirées au sort pour chaque manche.
- Le tirage au sort des figures sera effectué pour chaque manche dans un jeu complet du programme.
- Càd. : chaque manche est très probablement différente.
- Le programme est à répéter une fois les trois figures accomplies.
- Le programme (figures et leur enchaînement y compris la figure de départ) doit impérativement être respecté.

D14 Altitude de départ

13'000 ft.

D15 Temps de travail

- a) Freestyle : conformément au Code sportif
- b) Freefly : 35 secondes

D16 Altitude minimum d'ouverture

À chaque saut, le parachute doit être complètement déployé à une altitude de 500 m/sol.

D17 Procédure de sortie

Il n'y a pas de limitation dans la sortie autre que celles imposées par le pilote pour des raisons de sécurité.

D18 Vitesse de l'avion

Le type d'avion et sa vitesse figurent dans l'annonce de compétition.

D2 Participants

D21 Équipe

- a) Freestyle : l'équipe est constituée d'un performeur et d'un caméraman.
- b) Freefly : l'équipe est constituée de deux performeurs et d'un caméraman ; la double appartenance est possible comme caméraman.

D3 Jugement

D31 Notation

Chaque équipe effectue quatre manches. Seuls les trois meilleurs sauts entrent dans le classement. S'il n'est pas possible d'effectuer quatre manches, tous les sauts seront évalués.

Les juges ne noteront que les figures présentées :

- 1 point pour chaque figure correctement présentée [+1].
- 0 point si la prise n'est pas visible [0].
- 0 point si une figure n'est pas reconnaissable comme telle [0].
- Il y a pénalité si on omet une figure [-1].
- L'équipe gagnante est celle ayant obtenu le plus grand nombre de points des manches jugées.
- Aucun point est attribué aux figures ne faisant pas partie du programme annoncé.

D32 Exécution

- La figure de départ peut être présentée en sortie accrochée.
- Il faut lâcher entièrement et nettement les prises entre chaque figure.
- Temps de travail : 35 secondes
- Toute réclamation doit être transmise au Chef juge, conformément au Code sportif et ses annexes. Les décisions sont prises en dernière instance par le CO et les juges. La compétition doit rester fair-play !
- Si un classement séparé n'est pas possible en raison du nombre d'inscriptions, le CO peut réunir les catégories pro et intermédiaire en une compétition. Si tel est le cas, le programme intermédiaire sera appliqué.

D4 Titres

D41 Titres attribués

- a) Champions suisses de Freestyle Open
- b) Champions suisses de Freefly Open
- c) Champions suisses de Freefly Intermédiaire

D42 Participation minimum

Pour pouvoir attribuer les titres du CS, la participation minimum est :

- a) Freestyle : 3 équipes
- b) Freefly Pro : 4 équipes
- c) Freefly Intermédiaire : 4 équipes

D43 Une manche suffit pour déterminer le vainqueur.

D44 Récompenses

Les récompenses pour les championnats incombent au comité d'organisation et devraient inclure les remplaçants officiellement inscrits.

SWISS SKYDIVE
AÉRO-CLUB DE SUISSE

ANNEXE E / Wingsuit
au règlement des CS de parachutisme

E1 Compétition

E11 Épreuves

Wingsuit performance

Classement individuel

Altitude de départ : 3'658 – 3'810 m/sol

E12 Nombre de parachutistes par passage

1 à 4 parachutistes sont largués par passage.

E13 Altitude minimum d'ouverture

À chaque saut, le parachute doit être complètement déployé à une altitude de 1'000 m/sol.

E14 Ordre de sortie

L'ordre de sortie est tiré au sort avant le début de la compétition.

Après la première manche, les départs s'effectueront, dans la mesure du possible, dans l'ordre inverse du classement.

E2 Participants

E21 Dispositions techniques

- a) Les athlètes doivent indiquer la wingsuit (avec laquelle ils disputent la compétition) sur l'inscription et la montrer à un juge avant la compétition. Si la combinaison est considérée comme conforme aux dispositions, elle est munie d'un plomb et autorisée à la compétition.
- b) La wingsuit ne peut pas être changée pendant la compétition. Si cela se produit, le participant est disqualifié.
- c) Pour classer les parachutistes dans la catégorie Open, Advanced ou Intermédiaire, la date d'inscription est déterminante. Le classement des combinaisons selon la liste de wingsuit.world est adopté. Si la combinaison inscrite ne figure pas sur cette liste, le parachutiste/la combinaison est automatiquement affecté/e à la catégorie Open.

E3 Jugement

- a) Chaque athlète effectue au moins 1 saut et un maximum de 10 sauts pendant la compétition. Seuls les meilleurs résultats des différentes épreuves de la compétition seront évalués. S'il n'est pas possible d'effectuer plus de 5 sauts au total, tous les sauts sont éva-

lués.

La plage de mesure de la discipline Performance va de 3'000 m/sol à 2'000 m/sol (mesurée toujours par le même GPS).

La compétition se compose de 3 éléments différents déterminant la performance à parts égales :

- Vitesse
- Distance
- Temps

- b) En cas d'égalité, les parachutistes classés ex-aequo doivent effectuer des sauts de départage jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé.

Si aucun autre saut ne peut être effectué pour des raisons météorologiques ou de temps, les athlètes ayant le même score seront classés ex-aequo.

E4 Titres

E41 Titres attribués

- a) Champion/ne de Suisse de Wingsuit Performance (Open/Advanced)
- b) Champion/ne de Suisse de Wingsuit Performance Intermédiaire

E42 Jugement/Participation minimum

- a) Pour qu'un titre de champion suisse soit attribué, la participation d'au moins cinq athlètes est requise.
- b) Pour pouvoir attribuer les titres, au moins une manche complète doit être effectuée.



SWISS SKYDIVE
AÉRO-CLUB DE SUISSE

ANNEXE F / Pilotage sous Voile au règlement des CS de parachutisme

F1 Compétition

F11 Épreuves

Pilotage sous voile

Classement individuel

Application des règles de la FAI en vigueur :

http://www.fai.org/download/EVENTS/7651_Competition_Rules

F2 Titres

F21 Titre attribué

Champion/ne de Suisse de Pilotage sous Voile

F22 Jugement/Participation minimum

- a) Pour qu'un titre de champion suisse soit attribué, la participation d'au moins cinq athlètes est requise.
- b) Pour pouvoir attribuer les titres, au moins une manche complète doit être effectuée.



SWISS SKYDIVE
AÉRO-CLUB DE SUISSE

ANNEXE G / Speed Skydiving au règlement des CS de parachutisme

G1 Compétition

G11 Épreuves

Speed skydiving

Classement individuel

Application du règlement de l'ISSA en vigueur :

<http://www.speed-skydiving.com/> ou <http://www.issa.one>

Les règlements de la FAI sont disponibles sur :
<http://www.fai.org/ipc.documents>.

Sont applicables :

La section 5 du Code Sportif et le règlement de compétition de speed skydiving.

G2 Titres

G21 Titre attribué

Champion/ne Suisse de Speed Skydiving

ANNEXE H / Indoor Skydiving
au règlement des CS de parachutisme

H1 Compétition**H11 Épreuves**

- a) VR4 Open
- b) VR4 Intermédiaire (cf. J12)
- c) VR2 Open
- d) VR4 Junior
- e) VRV4 Open
- f) VRV2 Open (cf. J12)
- g) VR2 Dynamique
- h) VR4 Dynamique
- i) Freestyle
- j) Freestyle Junior
- k) Solo Speed

H12 Figures et définitions

Le Code Sportif et le règlement des Championnats du Monde sont adoptés. Les épreuves de VR4 Intermédiaire, de VR2 Open et de VRV2 se dérouleront conformément au règlement des Championnats suisses.

- L'épreuve de VR2 Open se voit comme initiation au vol relatif.
- L'épreuve de VR4 Intermédiaire sert à initier les équipes inexpérimentées à celle de VR4 Open.
- L'épreuve de VRV2 sert à amener les équipes à un niveau qui leur permettra de disputer les épreuves de VRV4.

H13 Programme

- Conformément au Code Sportif et au règlement du Championnat du Monde en vigueur ([FAI Rules](#)).
- Pour le VRV2, le règlement de la Fédération allemande de parachutisme DFV est appliqué ([DFV règlement](#)). Le tirage au sort des programmes de compétition de VR et de VRV est effectué par le Chef Juge et le président du comité d'organisation. Les capitaines d'équipe doivent y participer. L'heure du tirage au sort doit figurer dans l'annonce de la compétition. Le Chef Juge vérifie après chaque point tiré si la séquence résultante est conforme aux dispositions du Code Sportif. Il interrompt le tirage avant de tirer le point suivant si ce n'est pas le cas.

- En VR2, on tire au sort des sauts entiers. Le programme actuel de VR2 peut être consulté en ligne sur www.swissskydive.org. Les athlètes de l'épreuve de VR4 Intermédiaire effectuent le programme de la catégorie Junior, c'est-à-dire le programme est tiré au sort des figures de la catégorie Junior de la FAI. (Realfly et Windwerk sont des tunnels de 14 pieds) (<https://www.fai.org/>).

H14 Vitesse

- a) Chaque équipe aura l'option de faire un vol officiel d'entraînement avant le tirage au sort pour déterminer les paramètres de vitesse appropriés.
- b) La configuration de la soufflerie utilisée pour la compétition sera aussi celle utilisée pour le vol officiel d'entraînement.

H15 Temps de travail

- a) VR4 Open, VR4 Intermédiaire et VR2 : 35 secondes
- b) VRV2 et VRV4 Open : 35 secondes

H16 Début du temps de travail

- a) VR : Le temps de travail commencera lorsque les deux pieds de n'importe quel membre de l'équipe quittent le sol de l'antichambre.
- b) VRV : Le temps de travail commencera lorsque les deux pieds de n'importe quel membre quittent le filet de la soufflerie.

H2 Participants

H21 Athlète individuel

Il est responsable de la communication entre l'opérateur, les juges et toutes les personnes de l'organisation.

H22 Équipe

Un membre de l'équipe est nommé capitaine. Il est responsable de la communication entre son équipe et l'opérateur, les juges et toutes les personnes de l'organisation.

Les équipes peuvent nommer un remplaçant. Le capitaine d'équipe peut à tout moment et à sa guise remplacer les membres de son équipe par des athlètes inscrits à la compétition.

H3 Jugement

Chaque équipe effectue les vols prévus au règlement ; tous les vols sont évalués.

Le jugement se déroulera en accord avec le Code Sportif et ses annexes ainsi que les dispositions spéciales suivantes :

Pour déterminer le champion suisse en cas d'égalité, les participants classés ex-aequo doivent effectuer une manche de départage. Si l'égalité persiste, le départage se fera en accord avec le Code Sportif. Le tirage du programme de départage s'effectue de manche en manche. Si aucun autre vol ne peut être effectué pour des raisons de temps, les équipes ayant le même score seront classées ex-aequo.

Les résultats seront affichés publiquement et immédiatement après le jugement.

Les juges utiliseront un système vidéo pour évaluer les vols.

H4 Titres

H41 Titres attribués

- a) Champions de Suisse de VR4 Open
- b) Champions de Suisse de VR4 Intermédiaire
- c) Champions de Suisse de VR2 Open
- d) Champions de Suisse de VR4 Junior
- e) Champions de Suisse de VRV2
- f) Champions de Suisse de VRV4
- g) Champions de Suisse de VR2 Dynamique
- h) Champions de Suisse de VR4 Dynamique
- i) Champion/ne de Suisse de Freestyle
- j) Champion/ne de Suisse de Freestyle Junior
- k) Champion/ne de Suisse de Solo Speed

H42 Participation minimum

Pour pouvoir attribuer les titres du CS, la participation minimum est :

- a) VR4 Open : 5 équipes
- b) VR4 Intermédiaire : 5 équipes
- c) VR2 Open : 5 équipes
- d) VR4 Junior : 3 équipes
- e) VRV2 : 5 équipes
- f) VRV4 : 4 équipes
- g) VR2 Dynamique : 5 équipes
- h) VR4 Dynamique : 4 équipes
- i) Freestyle : 5 participants
- j) Freestyle Junior : 5 participants

H43 Récompenses

Les médailles des Championnats suisses seront fournies par Swiss Skydive. D'autres prix incombent au comité d'organisation et devraient inclure les remplaçants officiellement inscrits.